

FICHE TECHNIQUE SAFETY

1. Identification de la substance/mélange et de l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

**Nom du produit: Type CG™
Aérosol galvanisation à Froid**

Numéros d'identification du produit: CG-13, CG-13M

1.2 Utilisations pertinentes identifiées du mélange et utilisations déconseillées

Uses identifiés : Revêtement protecteur en zinc

Liste des avis à l'encontre de : Sans objet.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur/Fabricant :

American Polywater Corporation

11222 - 60th Street North
Stillwater, MN 55082 États-Unis
Téléphone : 1-651-430-2270
Courriel : sds@polywater.com

1.4 Numéros de téléphone d'urgence

INFOTRAC: 1-800-535-5053 (ÉTATS-UNIS) 1-352-323-3500 (INT'L)

2. Dangers Identification

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon USA OSHA 29 CFR 1910.1200 (2012) et Canada HPR (SOR/2015-17; SIMSH 2015).

Aérosol de flamme 1	H222
Gaz sous pression, gaz liquéfié	H280
Aspiration 1	H304
Irritation de la peau. 2	H315
Barrage oculaire. 2A	H319
Cancérogénicité. 2	H351
Rep Tox 2	H361
STOT (simple) 3	H371
STOT (représentant) 2	H373

2.2 Éléments de l'étiquette

Ce produit est destiné à un usage grand public et est étiqueté conformément aux lignes directrices de la CPSC et non aux lignes directrices du SGH énumérées ci-dessous. Il est sans danger pour les consommateurs et les autres utilisateurs dans le cadre d'une utilisation normale et raisonnablement prévisible. La FDS contient des informations précieuses sur les conditions de travail dans l'industrie.

Contient: Isohexanes, éthanol, n-pentane, n-hexane, isopropanol, propane, butane



Pictogrammes :

Mot indicateur : Danger

Mentions de danger :

H222	Aérosol extrêmement fragile .
H280	Contient du gaz sous pression; peut exploser s'il est chauffé
H304	Peut-être fatal s'il est avalé et pénètre dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation de la peau.
H319	Provoque une irritation oculaire grave
H351	Soupçonné d'être à l'origine du cancer
H361	Soupçonné de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître
H371	Peut causer des dommages aux organes
H373	Peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée

Conseils de prudence :

P202	Ne pas manipuler tant que toutes les précautions de sécurité n'ont pas été lues et comprises.
P210	Tenir à l'écart des étincelles, des flammes et des surfaces chaudes. Défense de fumer.
P211	Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation.
P251	Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.
P260	Ne respirez pas la poussière, les fumées, les gaz, la brume, les vapeurs, les sprays.
P264	Lavez-vous soigneusement les mains après l'utilisation.
P271	Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Portez des gants de protection et une protection oculaire. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin, médecin si vous ne vous sentez pas bien.
P312	
P331	Ne pas provoquer de vomissements. EN CAS D'INGESTION: Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, médecin, médecin.
P301 + P310	
P302 + P350	Un traitement spécifique est urgent (voir premiers soins sur cette étiquette)
P302 + P352	SI SUR LA PEAU: Laver à l'eau et au savon. EN CAS D'INHALATION : Retirer la personne à l'air frais et la garder à l'aise pour respirer.
P304 + P340	SI DANS LES YEUX: Rincer continuellement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez le rinçage.
P305 + P351 + P338	
P308 + P313	En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenez un avis médical.
P332 + P313	En cas d'irritation de la peau : Consultez un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste : Consultez un médecin.
P362 + P364	Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F.
P410 + P412	
P430 + P233	Conserver dans un endroit bien ventilé. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Éliminer le contenu/le contenant conformément aux réglementations locales et nationales.
P501	

2.3 Autres dangers : Aucune information disponible.

3. Composition/Information sur les Ingrédients

Composant	CAS #	% en poids
Zinc; Poussière de zinc	7440-66-6	20-30%
Acétone	67-64-1	30-40%
Xylène (isomères mélangés)	1330-20-7	1-10%
Propane	74-98-6	0-30%
Isobutane	75-28-5	0-30%
n-butane	106-97-8	0-30%
Toluène	108-88-3	10-20%

Distillat de pétrole	64742-89-9	0.1-1.0%
Éthylbenzène	100-41-4	1-10%
Benzène	71-43-2	<0,1 %

4. Premiers Aid Measures

4.1 Description des mesures de premiers soins

- Contact visuel :** Si une irritation oculaire due à l'exposition aux vapeurs se développe, passez à l'air frais. Rincez les yeux avec de l'eau propre. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Pour un contact visuel direct, rincer avec une grande quantité d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
- Contact cutané :** Enlever les vêtements contaminés; rincer soigneusement la peau avec de l'eau. En cas d'irritation, consultez un médecin.
- Inhalation (respiration) :** Si une irritation du nez ou de la gorge se développe, passez à l'air frais. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Si la respiration est difficile, fournissez de l'oxygène. Si vous ne respirez pas, donnez une respiration artificielle. Cherchez des soins médicaux immédiats.
- Ingestion (déglutition) :** Ce n'est pas une voie d'exposition probable. Ne provoquez pas de vomissements et ne donnez rien par voie orale à moins que le personnel médical ne vous le demande. Obtenez des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Provoque une irritation des yeux et de la peau. Peut provoquer une irritation respiratoire. Peut causer de la somnolence ou des étourdissements. Peut être nocif ou mortel s'il est avalé et pénètre dans les voies respiratoires.

4.3 Indication de soins médicaux immédiats et de traitements spéciaux nécessaires.

Aucun connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Supports d'extinction :

Dioxyde de carbone, brouillard d'eau, poudre extinctrice ou mousse.

5.2 Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Les récipients fermés peuvent exploser en raison de l'accumulation de pression interne lorsqu'ils sont exposés à une chaleur extrême et à un contenu de décharge. Le contenu liquide du récipient favorisera la combustion. Une surexposition aux produits de décomposition peut entraîner un risque pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas être facilement apparents. Obtenez des soins médicaux.

Décomposition et sous-produits dangereux :

Les produits de décomposition dangereux comprennent le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone et d'autres fumées toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

De l'eau peut être utilisée pour refroidir les conteneurs afin d'éviter l'accumulation de pression et l'explosion lorsqu'ils sont exposés à une chaleur extrême. Porter des lunettes et utiliser un appareil respiratoire autonome. Si de l'eau est utilisée, les buses de brouillard sont préférées.

6. Mesures de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

En cas de déversement dans un espace clos, prévoir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs. Pour les intervenants d'urgence : utilisez une protection respiratoire : respirateur demi-visage ou plein visage avec filtre(s) de vapeur organique en cas de déversement dans un espace confiné. Des lunettes chimiques sont recommandées si des éclaboussures ou un contact avec les yeux sont possibles. Pour les petits déversements: les vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement adéquats.

6.2 Précautions environnementales :

Évitez les rejets dans l'environnement. Diguez le déversement pour empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.3 Méthodes de confinement et de nettoyage :

Absorbez le déversement avec du sable ou des absorbants. Recueillez autant de matières déversées que possible à l'aide d'outils non étincelants et transférez-les dans un conteneur. Scellez le récipient. N'oubliez pas que l'ajout d'un matériau absorbant ne modifie pas le risque de toxicité ou d'inflammabilité.

6.4 Référence à d'autres articles :

Reportez-vous aux sections 4, 5, 8 et 13 pour plus d'informations.

7. Manutention et entreposage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Aérosol extrêmement inflammable. Gardez les contenants au frais, au sec et à l'abri des sources d'inflammation. Ne pas exposer le récipient à la lumière directe du soleil ou à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Évitez de respirer des vapeurs ou des sprays. Laver soigneusement après la manipulation. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Pour un usage industriel ou professionnel uniquement.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

Ne pas transporter ou stocker à proximité de sources de chaleur. Gardez les boîtes au sec et à l'abri des sources d'inflammation. Ne pas perforer ou incinérer le récipient. Store ce produit avec une ventilation adéquate.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Voir la fiche technique de ce produit pour plus d'informations.

8. Contrôles de l'exposition / Protection personnelle

8.1 Paramètres Control

Limites d'exposition et recommandations :

Zinc, poussière de zinc (7440-66-6)

Pays/Source	Exposition à long terme limit – 8 h TWA	Exposition à court terme limit – 15 min
USA ACGIH TWA (sous forme de poussière)	10 mg/m ³	--
États-Unis OSHA PEL	5 mg/m ³	--
Alberta, Colombie-Britannique, Ontario, Québec, Yukon, Saskatchewan*	Non établi	

Xylène, isomères mélangés (1330-20-7)

Pays/Source	Exposition à long terme limit – 8 h TWA	Exposition à court terme limit – 15 min
États-Unis ACGIH TWA	100 ppm	150 ppm
États-Unis OSHA PEL	100 ppm	--
Alberta	100 ppm, 434 mg/m ³	150 ppm, 651 mg/m ³
Colombie-Britannique	100 ppm	150 ppm
Ontario	100 ppm	150 ppm
Québec	100 ppm, 434 mg/m ³	150 ppm, 651 mg/m ³
Saskatchewan	100 ppm	150 ppm
Yukon*	100 ppm, 435 mg/m ³	150 ppm, 650 mg/m ³

Acétone (67-64-1)

Pays/Source	Exposition à long terme limit – 8 h TWA	Exposition à court terme limit – 15 min
États-Unis ACGIH TWA	250 ppm	500 ppm
États-Unis OSHA PEL	1000 ppm	--
Alberta	500 ppm	750 ppm
Colombie-Britannique	250 ppm	500 ppm
Ontario	250 ppm	500 ppm
Québec	500 ppm	1000 ppm
Saskatchewan	500 ppm	750 ppm
Yukon*	1000 ppm	1250 ppm

Toluène (108-88-3)

Pays/Source	Exposition à long terme limit – 8 h TWA	Exposition à court terme limit – 15 min
États-Unis ACGIH OSHA	20 ppm	--
États-Unis OSHA PEL	200 ppm	--
Alberta	50 ppm	
Colombie-Britannique	20 ppm	
Ontario	20 ppm	
Québec	50 ppm	
Saskatchewan	50 ppm	60 ppm
Yukon*	100 ppm	150 ppm

Éthylbenzène (100-41-4)

Pays/Source	Exposition à long terme limit – 8 h TWA	Exposition à court terme limit – 15 min
États-Unis ACGIH OSHA	20 ppm	--
États-Unis OSHA PEL	100 ppm	--
Alberta	100 ppm	125 ppm
Colombie-Britannique	20 ppm	
Ontario	20 ppm	
Québec	20 ppm	
Saskatchewan	100 ppm	125 ppm
Yukon*	100 ppm	125 ppm

Isobutane (75-28-5)

Pays/Source	Exposition à long terme limit – 8 h TWA	Exposition à court terme limit – 15 min
États-Unis ACGIH OSHA	Non établi	1000 ppm
États-Unis OSHA PEL	Non établi	--
Alberta, British Columbia (Ontario)	Non établi	1000 ppm
Québec	800 ppm	
Saskatchewan	1000 ppm	1250 ppm
Yukon*	600 ppm	750 ppm

n-butane (106-97-8)

Pays/Source	Exposition à long terme limit – 8 h TWA	Exposition à court terme limit – 15 min
USA ACGIH TWA (sous forme de poussière)	Non établi	1000 ppm

États-Unis OSHA PEL	Non établi	--
Alberta, Colombie-Britannique, Ontario	Non établi	1000 ppm
Québec	800 ppm	
Saskatchewan	1000 ppm	1250 ppm
Yukon*	600 ppm	750 ppm

Benzene (71-43-2)

Pays/Source	Exposition à long terme limit – 8 h TWA	Exposition à court terme limit – 15 min
USA ACGIH TWA (sous forme de poussière)	0,5 ppm	2,5 ppm
États-Unis OSHA PEL	10 ppm	--
Alberta	0,5 ppm	2,5 ppm
Colombie-Britannique	0,5 ppm	2,5 ppm
Ontario	0,5 ppm	2,5 ppm
Québec	1 ppm	5 ppm
Saskatchewan	0,5 ppm	2,5 ppm
Yukon*	0,5 ppm	2,5 ppm

Propane (propulseur) (74-98-6)

Pays/Source	Exposition à long terme limit – 8 h TWA	Exposition à court terme limit – 15 min
USA ACGIH TWA (sous forme de poussière)	1000 ppm	--
États-Unis OSHA PEL	Non établi	--
Alberta	1000 ppm	--
Colombie-Britannique	asphyxiant	--
Ontario	asphyxiant	--
Québec	800 ppm	--
Saskatchewan	1000 ppm	1250 ppm
Yukon*	asphyxiant	

* Le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard sont tous basés sur les TLV actuels de l'ACGIH. Le Nouveau-Brunswick est basé sur une ancienne version de l'ACGIH. Nunavet et les Territoires du Nord-Ouest sont fortement basés sur les TLV actuels de l'ACGIH.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire :

Une ventilation normale est adéquate. Si l'exposition dépasse les limites recommandées, une protection respiratoire est recommandée. Utilisez un respirateur ou un masque à gaz avec des cartouches pour vapeurs organiques (approuvé par le NIOSH) ou utilisez l'équipement d'air fourni.

Gants de protection :

L'utilisation de gants imperméables est recommandée.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité bien ajustées. Écran facial.

Autre équipement protectif:

Il est suggéré qu'une source d'eau propre soit disponible dans la zone de travail pour rincer les yeux et la peau. Des vêtements imperméables doivent être portés au besoin.



9. Physique et chimique**9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques de base (liquide en vrac)**

Apparence :	Revêtement gris distribué par aérosol.
Seuil d'odeur :	Non disponible
pH:	Ne s'applique pas
Pommade de congélation:	Non disponible
Point d'ébullition:	Non disponible
Point d'éclair :	-96.4°C / -141°F
Taux d'évaporation:	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non disponible
Limites d'inflammabilité :	Non disponible
Pression de vapeur:	Non disponible
Densité de vapeur (Air = 1):	Non disponible
Densité (H₂O = 1) :	1 293
Solubilité dans l'eau :	Pratiquement insoluble
Coefficient de distribution eau/huile :	Non disponible
Température d'auto-allumage:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible
Viscosité:	Non disponible

9.2 Autres renseignements

Teneur en COV (%) :	40.06
----------------------------	-------

10. Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité :**

Voir les autres rubriques de la section 10.

10.2 Stabilité chimique :

Étable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun connu.

10.4 Conditions à éviter :

Évitez la chaleur, les flammes et les étincelles.

10.5 Matériaux incompatibles :

Acides forts, alcalis, agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques :****Toxicité aiguë****Contact oculaire :**

Le contact visuel direct avec des vapeurs ou des particules atomisées peut provoquer une irritation oculaire.

Contact cutané :

Une exposition prolongée ou répétée de la peau peut éliminer les huiles, provoquant des rougeurs, un dessèchement et des fissures. Les personnes atteintes de troubles cutanés préexistants peuvent être plus sensibles à l'irritation de la peau causée par ce matériau.

Potentiel d'irritation et de sensibilisation :

Le produit peut être irritant pour la peau et les yeux. Ce n'est pas un sensibilisant.

Inhalation (respiration) :

Peut causer une irritation respiratoire, des maux de tête, des nausées, de la fatigue, de la somnolence, une altération de la coordination, une dépression du système nerveux central ou une arythmie cardiaque.

Narcotique à haute concentration.

Ingestion :

Ce n'est pas une voie d'exposition probable. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une irritation du tube digestif, une dépression du système nerveux (par exemple, somnolence, vertiges, perte de coordination et fatigue).

Toxicité pour les animaux :

Nom chimique	DL50 Par voie orale	DL50 Dermique	CL50 Inhalation
ACÉTONE 67-64-1	= 5800 mg/kg (Conseil)	> 15700 mg/kg (Lapin)	= 50100 mg/m ³ (Rat) 8 h
POUDRE DE ZINC 7440-66-6	= 630 mg/kg (Conseil)		
TOLUÈNE 108-88-3	= 2600 mg/kg (Conseil)	= 12000 mg/kg (Lapin)	= 12.5 mg/L (Rat) 4 h
XYLÈNE 1330-20-7	= 3500 mg/kg (Conseil)	> 1700 mg/kg (Lapin) > 4350 mg/kg (Lapin)	= 29.08 mg/L (Rat) 4 h = 5000 ppm (Rat) 4 h
ÉTHYLBENZÈNE 100- 41-4	= 3500 mg/kg (Conseil)	= 15400 mg/kg (Lapin)	= 17.4 mg/L (Rat) 4 h
DISTILLATS DE PÉTROLE 64742-89-8	-	= 3000 mg/kg (Lapin)	-
BENZÈNE 71-43-2	= 1800 mg/kg (Conseil) = 810 mg/kg (Conseil)	> 8200 mg/kg (Lapin)	= 44.66 mg/L (Rat) 4 h

Exposition chronique :

Toxicité pour la reproduction :

Le produit est ou contient un produit chimique qui présente un danger connu ou soupçonné pour la reproduction.

Mutagénicité :

Aucune donnée disponible

Térogénicité :

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour les organes cibles (STOT)

Peut causer des dommages aux organes cibles énumérés ci-dessous par une exposition prolongée ou répétée. Une mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocive ou mortelle. L'abus chronique d'hydrocarbures a été associé à des rythmes cardiaques irréguliers et à un arrêt cardiaque potentiel.

Produits toxicologiquement synergiques :

Non disponible.

Statut cancérigène :

Il a été démontré que l'éthylbenzène provoque le cancer chez les animaux de laboratoire. La pertinence de ces résultats pour les humains est incertaine. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé l'éthylbenzène comme cancérigène possible pour l'homme. Il a été démontré que le benzène cause le cancer chez l'homme. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le benzène comme cancérigène connu pour l'homme.

12. Information écologique

12.1 Toxicité :

--	--

Acétone 67-64-1	
Toxicité pour les poissons	4,74 - 6,33 mL/L LC50 Oncorhynchus mykiss 96h 6210 - 8120 mg/L CL50 Pimephales promelas 96h statique 8300 mg/LC50 Lepomis macrochirus 96h
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques	10294 - 17704 mg/L EC50 Daphnia magna 48h Statique 12600 - 12700 mg/L EC50 Daphnia magna 48h
Zinc Powder 7440-66-6	
Toxicité pour les algues	0,09 - 0,125 mg/L EC50 Pseudokirchneriella subcapitata 72h statique 0,11 - 0,271 mg/L EC50 Pseudokirchneriella subcapitata 96h statique
Toxicité pour les poissons	0,211 - 0,269 mg/L CL50 Pimephales promelas 96h semi-statique 2,16 - 3,05 mg/L CL50 Pimephales promelas 96h d'écoulement 0,24 mg/L CL50 Oncorhynchus mykiss 96h d'écoulement 0,41 mg/L CL50 Oncorhynchus mykiss 96h statique 0,45 mg/LC50 Cyprinus carpio 96h semi-statique 0,59 mg/LC50 Oncorhynchus mykiss 96h semi-statique 2,66 mg/L CL50 Pimephales promelas 96h statique 3,5 mg/L CL50 Lepomis macrochirus 96h statique 30 mg/L LC50 Cyprinus carpio 96h 7,8 mg/L LC50 Cyprinus carpio 96h statique
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques	0,139 - 0,908 mg/L EC50 Daphnia magna 48h Statique
Toluène 108-88-3	
Toxicité pour les algues	12,5 mg/L EC50 Pseudokirchneriella subcapitata 72h statique 433 mg/L EC50 Pseudokirchneriella subcapitata 96h
Toxicité pour les poissons	11,0 - 15,0 mg/L CL50 Lepomis macrochirus 96h statique 14,1 - 17,16 mg/L CL50 Oncorhynchus mykiss 96h statique 15,22 - 19,05 mg/L CL50 Pimephales promelas 96h d'écoulement 5,89 - 7,81 mg/L CL50 Oncorhynchus mykiss 96h d'écoulement 50,87 - 70,34 mg/L CL50 Poecilia reticulata 96h statique 12,6 mg/LC50 Pimephales promelas 96h statique 28,2 mg/L CL50 Poecilia reticulata 96h semi-statique 5,8 mg/L LC50 Oncorhynchus mykiss 96h semi-statique 54 mg/L CL50 Oryzias latipes 96h statique
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques	5,46 - 9,83 mg/L EC50 Daphnia magna 48h Statique 11,5 mg/L EC50 Daphnia magna 48h
XYLÈNE 1330-20-7	
Toxicité pour les poissons	13,1 - 16,5 mg/L CL50 Lepomis macrochirus 96h d'écoulement 13,5 - 17,3 mg/L CL50 Oncorhynchus mykiss 96h 2,661 - 4,093 mg/L CL50 Oncorhynchus mykiss 96h statique 23,53 -29,97 mg/L CL50 Pimephales promelas 96h statique 30,26 - 40,75 mg/L CL50 Poecilia reticulata 96h statique 7,711 - 9,591 mg/L CL50 Lepomis macrochirus 96h statique 13,4 mg/L CL50 Pimephales promelas 96h d'écoulement 19 mg/L CL50 Lepomis macrochirus 96h 780 mg/L LC50 Cyprinus carpio 96h semi-statique 780 mg/L LC50 Cyprinus carpio 96h
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques	0.6 mg/L LC50 Gammaruslacustris 48h 3,82 mg/L EC50 puce d'eau 48h
ÉTHYLBENZÈNE 100-41-4	

Toxicité pour les algues	1,7 - 7,6 mg/L EC50 Pseudokirchneriella subcapitata 96h statique 2,6 - 11,3 mg/L EC50 Pseudokirchneriella subcapitata 72h statique 4,6 mg/L EC50 Pseudokirchneriella subcapitata 72h 438 mg/L EC50 Pseudokirchneriella subcapitata 96h
Toxicité pour les poissons	11,0 - 18,0 mg/L CL50 Oncorhynchus mykiss 96h statique 7,55 - 11 mg/L CL50 Pimephales promelas 96h d'écoulement 9,1 - 15,6 mg/L CL50 Pimephales promelas 96h statique 32 mg/L CL50 Lepomis macrochirus 96h statique 4,2 mg/L LC50 Oncorhynchus mykiss 96h semi-statique 9,6 mg/L CL50 Poecilia reticulata 96h statique
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques	1,8 - 2,4 mg/L EC50 Daphnia magna 48h
DISTILLATS DE PÉTROLE 64742-89-8	
Toxicité pour les algues	4700 mg/L EC50 Pseudokirchneriella subcapitata 72h
BENZÈNE 71-43-2	
Toxicité pour les algues	29 mg/L EC50 Pseudokirchneriella subcapitata 72h
Toxicité pour les poissons	10,7 - 14,7 mg/L CL50 Pimephales promelas 96h d'écoulement 22330 – 41160 µ g/L LC50 Pimephales promelas 96h statique 70000 - 142000 µ g/L LC50 Lepomis macrochirus 96h statique 22,49 mg/L CL50 Lepomis macrochirus 96h statique 28,6 mg/L CL50 Poecilia reticulata 96h statique 5,3 mg/L CL50 Oncorhynchus mykiss 96h d'écoulement
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques	8,76 - 15,6 mg/L EC50 Daphnia magna 48h Statique 10 mg/L EC50 Daphnia magna 48h

12.1 Toxicité :**Écotoxicité :****Toxicité aquatique :**

Aucune information disponible.
Aucune information disponible.
Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité :**12.3 Potentiel de bioaccumulation :**

Aucune information disponible

Nom chimique	log Pow
ACÉTONE 67-64-1	-0.24
PROPANE/ISOBUTANE/N-BUTANE 68476-86-8	2.8
TOLUÈNE 108-88-3	2.7
XYLÈNE 1330-20-7	3.15
ÉTHYLBENZÈNE 100-41-4	3.2
BENZÈNE 71-43-2	2.1

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune information disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Ce produit n'est pas, et ne contient pas non plus, une substance qui est un PBT ou un vPvB.

12.6 Autres effets indésirables :

Aucun connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le produit conformément aux réglementations nationales et locales.

14. Informations sur le transport

Numéro ONU :	1950
UN Nom d'expédition propre:	AÉROSOLS, Inflammables, moins de 1 litre chacun, Classe 2.1, LTD QTY
Classe(s) de danger de transport:	Classe 9
Groupe d'emballage:	Sans objet
Dangers pour l'environnement :	Aucun connu
Précautions particulières :	Aucun connu
TMD :	Non réglementé
OACI/IATA-DGR :	Produit de consommation, ID 8000, Classe 9, LTD QTY
IMDG :	UN 1950, AÉROSOLS, Inflammables, moins de 1 litre chacun, Classe 2.1, LTD QTY

15. Renseignements réglementaires**15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange****États-Unis Fédéral et Étatique**

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

Catégories de dangers pour les rapports en vertu de l'article 311/312 de la LEP	<u>Aigu</u> Oui	<u>Chronique</u> Non	<u>Feu</u> Oui	<u>Pression</u> Non	<u>Réactif</u> Non
--	---------------------------	--------------------------------	--------------------------	-------------------------------	------------------------------

<u>Composants</u>	CERCLA/SARA Sec 302		L'article 313 de la LEP <u>Rejet toxique</u>
	<u>Substance dangereuse</u> <u>RQ</u>	<u>EHS TPQ</u>	
Zinc; Poussière de zinc	Oui (1 000 lb)	Non	Oui (1 %)
Acetone	Oui (5 000 lb)	Non	Non
Xylène (isomères mélangés)	Oui (100 lbs.)	Non	Oui (1 %)
Toluène	Oui (1 000 lb)	Non	Non
Éthylbenzène (composant du xylène)	Oui (1 000 lb)	Non	Oui (1 %)
Benzène	Oui (10 lb)	Non	Oui (1 %)

Évaluations NFPA:	Santé:	2
	Feu:	4
	Réactivité:	0

Les cotes de danger de la National Fire Protection Association (NFPA) sont conçues pour être utilisées par le personnel d'intervention d'urgence lors d'un déversement, d'un incendie ou d'une urgence similaire. Les cotes de danger sont basées sur les propriétés physiques et toxiques de la combustion ou de la décomposition.

Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à l'éthylbenzène et au benzène qui sont connus de l'État de Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.p65warnings.ca.gov.

Union européenne

Le produit est conforme aux exigences de communication du règlement REACH (CE) n° 1907/2006. Tous les composants sont répertoriés dans l'Inventaire européen des substances chimiques existantes (EINECS). Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates REACH ≥ 0,1 % de SCL. Ne contient pas de substances notifiées de la liste ELINCS, directive 92/32/CEE. Ne contient aucune substance REACH soumise à des restrictions de l'annexe XVII.

Canada

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire DSL .

Ce produit a été classé selon les critères de danger du RPC et la FDS contient tous les renseignements requis par le RPC.

Australie

Tous les composants sont répertoriés sur l'AICS.

Dangereux selon les critères de NOHSC Australie.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange par le fournisseur.

16. Autres informations

Abréviations et acronymes :

OSHA = Administration de la sécurité et de la santé au travail

CLP = Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage

STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles

DL₅₀ = Dose létale médiane

DNEL = Niveau dérivé sans effet

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

TSCA = Toxic Substances Control Act (États-Unis)

DSL = Liste des substances domestiques (Canada)

AICS = Inventaire australien des substances chimiques

Date de révision : 4 mars 2022

Numéro de révision : 8 NA

Remplace: 2 février 2021

Autre: Sans objet

Indication des Section 8, mise à jour; ajout de pictogrammes d'EPI.

changements : Rédigé conformément aux dispositions de l'OSHA 1910.1200 App D (2012) et du Canada HPR (SOR/2015-17) (WHMIS 2015). (format SGH)

Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont considérées comme fiables. Toutefois, le fournisseur ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, concernant l'utilisation de ce produit. L'acheteur doit déterminer les conditions d'utilisation sûre et assume tous les risques et responsabilités dans la manipulation de ce produit.